

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2024-45

Réf :BM

OBJET : Saint Ferréol – Mise à jour de la signalétique

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par la SARL PIC Bois – 35 route de Bagnères – 65190 Tournay.

Considérant la nécessité de procéder à l'actualisation de l'ensemble des panneaux d'information des parkings de Saint Ferréol, suite au changement de nom et logo de la Communauté de Communes.

DECIDE signer l'offre proposée par la SARL Pic Bois pour un montant de 1798,98€ HT soit 2 158,78€ TTC correspondant à la fourniture des lames et films pelliculables.

PRECISE QUE

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R421-1 et R421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le 15 MAI 2024

Le Président
Laurent HOUBREAU

